



# L'Echo des Copons

Publication officielle de votre commune/238

Givrins, décembre 2021

## **VENTE DES SAPINS DE NOËL**

La traditionnelle vente des sapins de Noël aura lieu dans la forêt au  
« Pré-de-la-Maison »

*(en haut du chemin de la Bellangère, prendre à gauche,  
sur le chemin du Pré-de-la-Maison)*

**le samedi 18 décembre 2021, de 09h00 à 11h00.**

Venez choisir votre sapin sur pied. Il vous en coûtera CHF 20.- pour un sapin coupé à la minute par un solide bûcheron du Groupement forestier  
« La Colline ».



*Cette vente a lieu dans le plus strict respect des règles sanitaires liées au COVID-19. Cette année encore, le vin chaud ne sera malheureusement pas servi.*

# COUPE DE L'ARBRE DE LA MUNICIPALITE

*Une jolie coutume du 17<sup>ème</sup> siècle qui perdure à Givrins...*

**Vendredi 31 décembre 2021**, dès 15h30, la Municipalité donne rendez-vous à toute la population devant l'Auberge communale « Au Sapin », afin de débiter le foyard qu'elle aura abattu le matin même !

*Cette manifestation a lieu par tous les temps, mais elle dépend de l'évolution de la crise sanitaire et des réglementations en vigueur.*



*Aux portes de l'hiver ; souvenez-vous...*

## DENEIGEMENT DES ROUTES COMMUNALES ET DES CHEMINS PRIVES

La chaussée et les trottoirs doivent rester libres, y compris autour du triangle du cèdre au croisement de la route des Marettes et de la route de la Scie, ceci tout au long de l'année. La commune, ainsi que le responsable du déneigement, déclinent toute responsabilité en cas de dommage qui pourrait survenir suite au mauvais stationnement d'un véhicule. La Municipalité se réserve le droit de sanctionner si ces directives et la signalisation ne sont pas respectées.



En cas de fort enneigement et d'incapacité momentanée de rejoindre le haut de la route de la Bellangère, les véhicules peuvent être stationnés sur le parking du collège « Les Grands Records » en face de la gare ou au « Pré de Gym » en face du temple. Il convient **d'éviter absolument de laisser tout véhicule dans le virage « En Verdun »** (en-dessous de la croisée de la route de la Bellangère et de la route de Sodome).

Il est évident que nous mettons tout en œuvre pour assurer l'ouverture des routes et des chemins privés. Le déblaiement des cours privées peut se faire d'entente avec notre déneigeur, Marc-Olivier Lequint, contre rémunération (Tél. 079/733.98.15).

## CIRCULATION ROUTIERE – BACS DE SEL A NEIGE

Chaque hiver, plusieurs bacs de sel à neige sont déposés aux endroits habituels. Le sel est prévu pour une utilisation **sur le domaine public uniquement**, afin de rendre l'endroit praticable. Utilisez-le à bon escient !

Quant à notre Service de voirie, il met tout en œuvre pour dégager routes et trottoirs le plus rapidement possible. N'étant cependant pas en mesure de se multiplier, il ne peut pas déneiger partout en même temps. Merci de votre compréhension.



**Piétons ; attention !** Pour éviter les chutes, portez des chaussures offrant un bon maintien et munies de semelles crantées. Vous aurez un meilleur équilibre et parviendrez à destination en toute sécurité.

## RECENSEMENT DES CHIENS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2022

Nous vous rappelons l'art. 9 de la loi sur la police des chiens :

« Tout propriétaire de chien annonce dans les deux semaines à la banque de données et à l'administration communale :

- a) toute acquisition d'un chien en indiquant sa provenance, soit le nom et l'adresse de la personne qui lui a cédé l'animal ;
- b) toute cession d'un chien en indiquant sa destination, soit le nom et l'adresse du nouveau détenteur ;
- c) tout changement d'adresse ;
- d) le décès de son animal ».



Pour les nouveaux chiens qui n'ont pas été recensés en 2021, nous vous prions de bien vouloir venir l'annoncer avec le carnet de vaccination **d'ici au 1<sup>er</sup> mars 2022** à l'Administration communale, pendant les heures d'ouverture.

## CHENILLE PROCESSIONNAIRES DES PINS ET DES CEDRES

Les papillons appelés les processionnaires du pin redoublent d'activité dans la région lémanique depuis les années 1980. Les nids gris argentés qu'ils tissent dans les couronnes des pins se remarquent particulièrement bien. Le Conseil d'Etat du canton de Vaud a décidé de mettre à jour la législation à ce sujet et a prononcé un arrêté en date du 7 décembre 2005 qui stipule que :

**« Tous les nids dans les endroits destinés à l'accueil du public (...), dans les jardins et dans les parcs doivent être coupés et détruits par le feu. Les communes sont chargées d'appliquer cet arrêté. » Dès lors, nous demandons à chaque propriétaire concerné d'effectuer l'éradication des nids jusqu'au 31 janvier 2022. »**



Pour rappel, les poils des chenilles possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer de graves troubles ou des réactions allergiques violentes.

**Passé le délai du 31 janvier 2022, nous effectuerons un contrôle et si nécessaire entreprendrons les travaux d'élimination aux frais des propriétaires concernés.**

En cas de nids difficiles d'accès ou de problèmes, le service forestier reste à votre disposition pour toute information au **022 366 87 78**.

# FERMETURES – HORAIRES DURANT LES FÊTES

## AUBERGE « AU SAPIN »

**Fermeture :** Vendredi soir 24 décembre ainsi que les 25, 26 et 27 décembre 2021  
Vendredi soir 31 décembre ainsi que les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 janvier 2022

**Réouverture :** dès le mardi 4 janvier 2022 aux horaires habituels

---

**MARIUS – Boulangerie & Pâtisserie** (tél. : 022/369.13.42)

E-mail : [marius@marius-patisserie.ch](mailto:marius@marius-patisserie.ch) – Site internet : [www.marius-patisserie.ch](http://www.marius-patisserie.ch)

*N'oubliez pas de passer commande pour vous régaler durant les Fêtes !*

**Ouverture :** Mardi 21 au dimanche 26 décembre 7h00 – 16h00

Lundi 27 décembre **FERME**

Mardi 28 au vendredi 31 décembre 7h00 – 16h00

**Fermeture :** du samedi 1<sup>er</sup> au lundi 3 janvier 2022 inclus

**Réouverture :** dès le mardi 4 janvier 2022 aux horaires habituels

---



## ADMINISTRATION – MUNICIPALITE – DECHETS

**Les bureaux** seront fermés du mardi 21 décembre 2021 à 12h00, jusqu'au lundi 3 janvier 2022. Réouverture aux horaires habituels le mardi 4 janvier 2022.

**La Municipalité** siègera pour la dernière fois en 2021 le lundi 20 décembre. Elle reprendra sa première séance de l'année 2022 le lundi 10 janvier, à 19h30.

**Ramassage des ordures ménagères :** les lundis 20 et 27 décembre 2021, aux heures habituelles. Nous vous rappelons que le dépôt des sacs se fait le jour du ramassage, avant 09h00. **Pas de dépôt la veille !**

**Déchèterie :** Fermeture les samedis 25 décembre 2021 et 1<sup>er</sup> janvier 2022.



**La Municipalité et ses  
collaborateurs  
vous souhaitent pleine santé,  
ainsi qu'un joyeux Noël et une  
très bonne nouvelle année ;  
bienveillance et solidarité seront  
les maîtres-mots en 2022 !**



Greffe Municipal - Route de la Bellangère 6 - 1271 Givrins

Tél. 022/369.90.20

Courriel : [greffe@givrins.ch](mailto:greffe@givrins.ch)

Site internet communal : [www.givrins.ch](http://www.givrins.ch)